



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 18 DEC. 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le :  
18 DEC. 2018

Le Ministre de l'Économie  
à  
Monsieur le Ministre aux  
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP34-02/JM-rg

**Objet:** Question parlementaire N° 34 du 15 novembre 2018 de Monsieur le Député  
Félix Eischen

---

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous  
rubrique.

Pour le Vice-Premier ministre,  
Ministre de l'Économie

Tom Theves  
Premier Conseiller de Gouvernement

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

**Réponse de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Etienne Schneider, à la question parlementaire nr 34 du 15 novembre 2018 de M. le député Félix Eischen**

---

Suite aux informations obtenues de la part de POST Luxembourg, je peux vous donner les réponses suivantes aux questions posées :

Tout d'abord j'aimerais insister qu'il n'y a pas de recours systématique à des heures supplémentaires pour assurer la distribution du courrier mais il s'agit d'une utilisation exceptionnelle. Il existe par ailleurs un accord de POST Courrier avec les syndicats qui règle le fonctionnement en cas de services rajoutés.

Il convient de rappeler que sur la période de 2013 à 2017 POST Courrier a connu une perte en volume de plus de 22 millions de lettres, soit 14% de moins en 4 ans. En 2017, la diminution du volume de courrier a atteint 4,2% et en 2018 déjà 5%.

Dans le même intervalle de temps, POST Courrier n'a pas diminué le nombre de tournées facteurs malgré ces fortes baisses et a maintenu un service journalier de qualité assuré par 357 tournées. Afin d'assurer quotidiennement cette distribution, POST Courrier dispose d'un effectif de quelque 465 facteurs et donc d'un taux de remplacement de 30%.

Il est vrai que le nombre de services rajoutés (anciennement appelé tournée double) a augmenté en 2018 d'environ 11% par rapport à 2017 pour atteindre une moyenne de 21 h/facteur/an, ou en chiffre absolu 9435 heures supplémentaires.

Une des raisons de cette augmentation est le fait que POST Courrier ne fait depuis 2017 plus appel à de la main d'œuvre intérimaire pour prester le service.

A ceci s'ajoute l'augmentation du taux de maladie, des congés parentaux et de maternité, des congés sans solde et des départs en retraite avancés comme suite aux soldes de congé historique élevés.

Par le recours aux facteurs-remplaçants et ponctuellement à des heures supplémentaires, POST Courrier assure la distribution journalière du courrier telle qu'exigée par les dispositions du service universel.

Finalement, il convient aussi de noter que POST Courrier a procédé, au cours de 2018, à 51 embauches dans la carrière du facteur.

La proportion d'heures supplémentaires à prester évolue dans des pourcentages très limités ne mettant pas en question la qualité de service prestée, qui avec 85% d'envois distribués en J+1, dépasse largement l'objectif de qualité fixé en vertu de la loi sur les services postaux (objectif légal: 85% des envois distribués en J+2 / 99% en J+3).